



En difficulté depuis 2016, la société de microfinance Compagnie équatoriale pour le commerce et le crédit d'investissement (Comeci) est finalement sous administration provisoire.

C'est ce que révèle un communiqué publié dans la presse, le 18 avril, par Abbas Mahamat Tolli, président de la Commission bancaire de l'Afrique centrale (Cobac) rapporte IC.

Cette décision actée depuis le 16 janvier 2018, à Libreville, au Gabon, a été prise, selon la Cobac « au regard de la situation financière et prudentielle critique de la Comeci et compte tenu de l'incapacité de ses dirigeants sociaux à restaurer la solvabilité de cet établissement ». Immédiatement, la Commission a désigné un administrateur provisoire en la personne de Mvogo Bernard. Son mandat est de six mois. « Cette désignation opère décaissement du conseil d'administration et de la direction générale de Comeci », précise la Commission bancaire.

La mise sous administration de cette institution de microfinance dotée d'un capital de 2,7 milliards FCFA semblait inéluctable. Car, dès les premiers signes de tensions de trésorerie en 2016, les dirigeants de l'établissement avaient multiplié les vaines promesses à l'endroit des épargnants qui réclamaient leurs dépôts.

L'un des derniers subterfuges de Comeci a été, en novembre 2016, d'annoncer qu'elle a trouvé un partenaire dénommé « Suisse Credit Capital ». Que nenni ! « Suisse Credit Capital » se présentait comme une « institution financière basée à Londres, agréée par la Banque centrale anglaise » alors qu'elle est inconnue dans le monde de la finance.